

# Certificat

## Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Chesterville

Je, Joanne Giguère,  
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement       à la résolution

263 N.S.

Numéro

ayant pour titre : Règlement numéro 263 N.S. décrétant une dépense de 238 400\$ et un emprunt de 238 400\$

pour l'acquisition des équipements d'hiver pour le camion 10 roues Freighliner

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

733

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un  
scrutin référendaire soit tenu est de :

78

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement       la résolution

263 N.S.

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à

Chesterville

ce

06/11/25

à

9 h 02

Heure

Signature

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

2025    11    06  
année    mois    jour